

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



## DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 - 211

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

### COMMANDE PUBLIQUE

### REHABILITATION DU CINEMA-THEATRE – RELANCE DU LOT N°8

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux relatif à la réhabilitation du cinéma-théâtre de la ville de Tonnerre qui a vu le lot n°8 être déclaré infructueux, faute d'offre déposée ;
- Vu l'article R. 2122-2 du code de la commande publique qui prévoit qu'en cas d'absence de candidature ou d'offre déposée dans les délais prescrits, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence.
- Vu l'analyse des offres.

### DECIDE

- De signer des contrats avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée avec mise en concurrence mais sans publicité conformément aux articles L2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les contrats prévoient les éléments suivants :

Objets	Titulaires	Montants
Lot n°8 : CVC – plomberie – sanitaires	<b>SARL FAVERGEAT</b> 4 bis rue Léon Serpollet – BP241 89004 AUXERRE Cedex	104 743.31 € HT suivant acte d'engagement

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 10 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

